

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Langues, littératures et civilisations étrangères régionales

Université François-Rabelais de Tours

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de l'Homme et des sociétés

Établissement déposant : Université François-Rabelais de Tours

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master mention *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER) de l'Université François Rabelais de Tours (UFRT) s'articule autour de six spécialités : *Langues et commerce international* (LCI), *Mondes anglophones, Etudes culturelles ibériques et latino-américaines* (EILA) -double diplôme avec l'Université de Murcie en Espagne-, *Etudes italiennes* -double diplôme avec l'Université de Pérouse en Italie- , *Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles* -double diplôme avec l'Université de la Ruhr, Bochum- et *Linguistique avancée et interface linguistiques* (LAIL) -cohabilité avec l'Université d'Orléans-. Cette mention de master est portée par l'unité de formation et de recherche Lettres et Langues de Tours. Les six spécialités de la mention LLCER visent à approfondir les connaissances des étudiants dans leurs aires culturelles et linguistiques respectives, et à les former à la recherche pour leur permettre une poursuite d'études en doctorat ou, pour certaines spécialités (notamment LCI, mais aussi les spécialités *Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles* et *Etudes italiennes*), une poursuite d'études dans une Ecole de commerce ou une carrière dans une des activités socio-économiques associées à ces spécialités.

Analyse

Objectifs
<p>Le dossier précise de manière suffisamment claire les orientations thématiques des six spécialités de la mention : professionnelle (LCI), professionnelle et/ou recherche <i>Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles, Etudes italiennes</i>) et recherche (<i>Mondes anglophones, EILA, et LAIL</i>). Pourtant, certaines affirmations peuvent prêter à confusion : au lieu d'énumérer les objectifs scientifiques de chaque spécialité, la formation dans son ensemble est caractérisée par de « fortes dimensions culturelles et méthodologiques », une formulation générique qui manque de clarté. De même, pour les « objectifs scientifiques » de la formation, il est indiqué que les formations professionnalisantes (LCI) ou les formations comportant des parcours de recherche et de professionnalisation (<i>Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles</i> et <i>Etudes italiennes</i>) « s'appuient sur l'acquisition de compétences transversales » permettant « l'insertion professionnelle » (IP). les compétences transversales ou l'IP ne peuvent pas constituer à elles seules des objectifs scientifiques d'une formation. Ces formulations laissent supposer que les débouchés professionnels de ces spécialités sont moins bien définis au sein de la mention que les débouchés classiques (enseignements, poursuite d'études au niveau doctorat).</p>
Organisation
<p>Le dossier donne suffisamment d'indications pour juger de la cohérence globale de la plupart des spécialités, mais chaque spécialité est présentée dans des sections différentes, donnant l'impression d'une grande hétérogénéité. Pour les spécialités LCI et LAIL, la structure et la proportion des thèmes enseignés sont lisibles. Pour les spécialités <i>Mondes anglophones, EILA, Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles, Etudes italiennes</i> le dossier se focalise sur</p>

les statuts des cours (cours magistraux -CM-, travaux dirigés -TD- etc.) mais ne donne pas suffisamment de détails sur les contenus et la proportion des matières dans la maquette. Pour *Etudes italiennes* en revanche, on donne une impression globale de la structure thématique des parcours de seconde année de master (M2) dispensés à Pérouse. Pour les spécialités *LCI*, *Mondes anglophones*, *EILA*, *Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles*, le dossier n'indique pas clairement la progressivité de l'acquisition des compétences entre la première année du master (M1) et la seconde (M2). Le dossier présente quelques cas de trans- ou de pluri-disciplinarité réelles (en *LCI* notamment). Pourtant, pour certaines spécialités (*LAIL*), il n'est pas certain qu'une grande diversité des sous-disciplines puisse être considérée comme preuve de pluridisciplinarité. Enfin, il existe plusieurs partenariats avec des organismes externes, notamment des entreprises ou des universités permettant des séjours à l'étranger. La pertinence de ces accords paraît justifiée.

Positionnement dans l'environnement

Toutes les formations de la mention *LLCER* ont un ancrage solide dans les infrastructures universitaires et socio-économiques, que ce soit sur le plan régional, national et international. Toutes les spécialités (*Mondes anglophones*, *LCI*, *EILA*, *Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles*, *Etudes italiennes*) proposent des enseignements mutualisés avec d'autres formations de l'établissement et un grand nombre de partenaires universitaires pour chacune des spécialités. Le cas de la spécialité *LAIL* est différent : ses cours sont majoritairement assurés par des enseignants rattachés à plusieurs composantes de l'Université. Le positionnement international de la mention est basé en grande partie sur des partenariats permettant des échanges ou des séjours à l'étranger, notamment pour les formations comme *LCI* qui ont de nombreux partenariats à l'échelle internationale. Les modalités concrètes de ces partenariats ne sont pourtant pas précisées.

Les spécificités thématiques de certaines spécialités (*LAIL*, *Mondes anglophones*) sont clairement définies, et leur positionnement est justifié par rapport aux formations comparables de la région. De même, les spécificités structurelles de certaines spécialités (*Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles*, *Etudes italiennes*, *EILA* : obtention d'un double diplôme, etc.) sont clairement expliquées par rapport aux formations comparables de la région. Enfin, si le dossier présente une liste de dix équipes de recherche, la pertinence pédagogique ou scientifique des relations avec certains laboratoires de recherche n'est pas précisée (par ex. *TELEMME* : Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale - Méditerranée UMR -unité mixte de recherche- 7303, Université Aix-Marseille). Par ailleurs, les rapports thématiques avec certaines équipes de recherche ne sont pas expliqués, et l'on voit mal comment le rattachement à certaines équipes - par exemple le Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL) citée par *LAIL* - peut correspondre à un partenariat effectif dans les programmes de formation.

Equipe pédagogique

La mention *LLCER* s'appuie, à Tours et toutes aires linguistiques confondues, sur 11 professeurs des universités (PR), 47 maîtres de conférence (MCF) et 8 enseignants de statut second degré qui assurent les enseignements disciplinaires et suivent les étudiants. Au niveau de la mention, le dossier manque d'informations sur l'organisation des réunions, sur les interactions avec les intervenants extérieurs ou avec les étudiants (mais il donne quelques précisions sur les réunions au niveau des « départements », donc au niveau des spécialités). Il est fait mention d'équipes pédagogiques et d'enseignants-chercheurs étrangers (dans le cadre des doubles diplômes) ainsi que des intervenants professionnels, mais peu de précisions sont apportées à ce sujet.

La proportion des (PR) intervenant dans la formation est relativement faible (7,26 %) pour une mention axée essentiellement sur la recherche. Naturellement, il existe des variations entre les spécialités (par ex. *Etudes italiennes* où la communication entre les deux universités se fait majoritairement à distance). Pour la spécialité *LCI*, on note en particulier qu'il n'y a pas de PR et la majorité des enseignants sont des professionnels ou des enseignants du second degré. Sur le plan national, les formations comparables (de type Langues étrangères appliquées) font appel souvent à des intervenants professionnels extérieurs, selon leurs spécificités, mais on peut considérer le manque de PR au sein d'une spécialité de master comme un point faible pour la réputation de la formation.

Le dossier décrit succinctement les modes opératoires des 5 autres équipes pédagogiques. La proportion des enseignements assurés par les intervenants extérieurs n'est pas précisée (cependant, dans les annexes, on parle tantôt en termes de nombre d'enseignants extérieurs, tantôt en termes de pourcentage de cours assurés par les enseignants extérieurs). Cela renforce l'impression d'un manque d'harmonisation dans la présentation des différentes rubriques du dossier.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

La mention *LLCER* a connu une baisse importante sur la période 2012-2016, de l'ordre de 50 %. Il convient de relever à ce sujet plusieurs anomalies dans la présentation des chiffres. Notamment par rapport aux effectifs de M2 sur l'ensemble de la mention : 123 étudiants annoncés en M2 pour l'ensemble de la mention en 2015-2016, mais 59 étudiants lorsqu'on fait la somme des effectifs de chacune des six spécialités de M2 sur cette même année. Pour la spécialité *LCI*, les explications pour les taux d'échec et d'abandon (qui sont en baisse) entre le M1 et le M2 sont essentiellement structurelles (coût du séjour à l'étranger, continuation de séjours/stages). Pour la spécialité *Mondes anglophones* on met en exergue le taux d'abandon élevé chez les étudiants étrangers. Selon le dossier, la création d'un master d'enseignement (*Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation -MEEF-*) depuis 2013 aurait également eu un impact sur les effectifs des spécialités *EILA* et *Mondes anglophones*. La spécialité *Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles* est la

seule où le nombre d'inscrits reste stable ou augmente entre le M1 et le M2, et l'on note également une légère augmentation (ou stabilisation) des effectifs pendant la période de l'évaluation.

Le dossier commente les résultats sur l'insertion professionnelle (IP) obtenus par l'OVE (observatoire de la vie étudiante), mais ne donne pas de détails chiffrés. Il affirme par ailleurs que certains résultats sont positifs (notamment *LCI*). Le dossier cite des raisons structurelles pour l'absence de résultats pour les autres spécialités (nouveau du diplôme pour *Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles* et le diplôme *EILA*). De même, le dossier ne donne pas de détails chiffrés sur le taux de poursuite d'études.

Place de la recherche

Tous les enseignants-chercheurs de la formation sont rattachés à des équipes de recherche : ICD -Interactions Culturelles et Discursives EA (équipe d'accueil) 6297, Université de Tours ; LLL UMR 7270 CNRS, Université de Tours, Université d'Orléans, BNF ; CESR -Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance- UMR 7323 CNRS, Université de Tours ; VALLOREM - Val de Loire Recherche en Management- EA 6296, Université de Tours ; LI -Laboratoire d'Informatique- de l'Université de Tours, EA 6300 - ERL CNRS 6305, IC -Imagerie et Cerveau-, « Autisme » Equipe 1, Inserm U 930, Université de Tours, TELEMME, UMR 7303, Université Aix-Marseille Centre d'Etudes italiennes de l'Université de Pérouse. On ne précise pas en détail comment s'articulent les orientations thématiques de ces équipes et les contenus des six spécialités de la mention. Dans le cadre de certains cours, les étudiants sont invités à participer à des séminaires, notamment sur la communication et l'interprétation interculturelle au sein de la spécialité *LCI*. Sont également proposés plusieurs exemples d'activités correspondant à la formation à la recherche (mémoires, projets de recherche, etc.). Pourtant, certaines activités citées (notamment les jeux de rôle en entreprise, dans le cas de la spécialité *LCI*) ne correspondent pas à des activités de recherche proprement dites.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation et la prise en compte des compétences véritablement transversales est un aspect central pour certaines formations (la spécialité *LCI*, et dans une moindre mesure *Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles, Etudes italiennes* : par exemple, la spécialité *LCI* fait appel à 18 intervenants professionnels, lesquels dispensent 12 % des enseignements en M1 et 72 % en M2, et un stage en entreprise est obligatoire au semestre 10). De même, les spécialités *LCI, Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles et Etudes italiennes* ont des infrastructures permettant à leurs étudiants de participer à un stage en entreprise à l'étranger.

Pour les autres spécialités (*EILA, LAIL, Mondes anglophones*), la professionnalisation est pour l'essentiel assimilée à la formation à la recherche (autrement dit, la préparation aux concours et/ou au métier d'enseignant-chercheur), ce qui explique le manque relatif de précision sur la valorisation des compétences. Les compétences transférables à l'insertion professionnelle ne sont pas non plus commentées (ces informations sont renseignées en revanche dans chacune des fiches du répertoire national des certifications professionnelles -RNCP). Enfin, il n'est pas précisé si les six spécialités font usage des dispositifs mis en place par l'Université pour accompagner les étudiants (Bureau d'aide à l'insertion professionnelle, BAIP).

Place des projets et des stages

Pour la spécialité *LCI*, un projet Relations université/entreprise est évoqué en M1. En M2 une « pédagogie active par projets », dont le suivi est assuré par des intervenants professionnels et des enseignants-chercheurs, est évoquée, mais elle ne semble pas aller au-delà du cadre universitaire. Les cinq autres spécialités ne prévoient pas de projets au-delà d'une préparation du projet professionnel de l'étudiant qui peut prendre la forme d'un séminaire (*Etudes italiennes*) ou d'une discussion personnelle avec les enseignants-chercheurs (*EILA, LAIL, Mondes anglophones*). La recherche de stage est le seul projet évoqué pour *Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles*. Le stage est obligatoire au semestre 10 (S10) pour la spécialité *LCI* ; sa durée est comprise entre quatre et six mois, en France ou à l'étranger. Ce sont les étudiants qui trouvent leur stage en prenant appui sur une base de données existante, et ils sont suivis par un responsable universitaire chargé d'accompagner les étudiants de cette spécialité, ainsi qu'un maître de stage professionnel. Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage et à une soutenance devant un jury comprenant au moins un universitaire et un professionnel. Pour la spécialité *Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles* un stage est évoqué entre le semestre 7 (S7) et le semestre 8 (S8), sans plus de précisions toutefois quant à sa nature ou sa durée. Pour la spécialité *Etudes italiennes*, un stage proposé par le bureau des stages de l'Université de Pérouse est évoqué pour le parcours professionnalisant en M2, mais les modalités, durée et nature, ne sont pas précisées. Aucun stage n'est prévu pour les spécialités *EILA, LAIL et Mondes anglophones*.

Place de l'international

La place de l'international est essentiellement considérée par le prisme des séjours à l'étranger et par la mise en place de doubles diplômes : il s'agit d'un atout considérable de la formation.

La spécialité *LCI* impose ainsi de passer le premier semestre du master (S7) à l'étranger, une possibilité qui est aussi offerte au deuxième semestre (S8). Pour la spécialité *Mondes anglophones*, le dossier indique que la plupart des étudiants

effectuent des séjours longs dans des pays anglophones (assistants, lecteurs, étudiants d'échange), mais ne fournit pas de chiffres. Pour les spécialités *EILA* et *Etudes italiennes*, les semestres S9 et S10 se déroulent dans l'université partenaire de ces doubles diplômes (Murcie et Padoue), tout comme pour *Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles*, où les semestres alternent entre les deux universités partenaires (Tours et Bochum). Pour la spécialité *LAIL*, la mobilité internationale est laissée à l'initiative des étudiants dans le cadre des échanges proposés par l'Université de Tours. Il est néanmoins dommage que, pour une spécialité orientée recherche, aucun partenariat avec des laboratoires étrangers n'ait été noué et que la mobilité enseignante ne soit pas plus développée.

Du fait de ces échanges, chaque spécialité accueille un nombre important d'étudiants étrangers. Entre 30 % et 50 % des effectifs de chaque spécialité (y compris *LAIL*) sont des étudiants internationaux. Pour l'ensemble des spécialités, les semestres suivis à l'étranger valident tout ou partie des semestres concernés.

73 partenariats avec des universités étrangères sont évoqués et au S6 66 % des enseignements se font en langue étrangère ainsi que 35 % au S9. Les modalités de ces partenariats ne sont pourtant pas précisés, sauf pour la spécialité *LCI*, qui dispose d'un nombre considérable d'accords internationaux, pour la plupart avec des universités proposant des séjours d'études (le dossier ne précise pas s'il y a une validation des matières choisies) ou avec des entreprises proposant des stages en entreprise (les conditions d'emploi étant régulées par des conventions). Le dossier évoque l'existence de comités de pilotage destinés à gérer les relations avec les institutions partenaires. Le dossier énumère des dispositifs comme les contrôles d'assiduités, les réseaux de référents et d'autres infrastructures mises en place pour améliorer la gestion et l'accueil des étudiants sortants et entrants. La proportion des étudiants étrangers accueillis en *LCI* et en *LAIL* paraît relativement élevée (le taux étant de 29,6 % en 2015-2016, dont 31,3 % en M1 et 27,3 % en M2), y compris un taux important de féminisation (63 % en 2015-2016 dont 68,8 % en M1 et 54,5 % en M2), ce qui peut constituer un gage de l'attractivité de la formation. En plus des langues majeures, toutes les formations proposent la possibilité d'étudier des langues étrangères *ab initio*.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le dossier donne plusieurs précisions concernant le profil démographique des étudiants recrutés (taux relativement élevé de femmes, de nombreux étudiants en provenance d'autres régions, etc.). L'équipe pédagogique a mené une réflexion sur sa stratégie de recrutement (actions de publicité visant des publics spécifiques). Par exemple, la spécialité *LAIL* est proposée en formation initiale, et vise en particulier les étudiants de la licence *Lettres, langues*, ce qui encourage l'inscription d'un nombre relativement important de personnes avec des profils atypiques, y compris des étrangers et des personnes déjà en emploi.

Enfin, le dossier affirme l'existence d'autres dispositifs d'accompagnement, mais ne précise pas s'il existe un rapport avec le BAIP.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les modalités d'enseignement adoptées par les six spécialités sont présentées de manière hétérogène et peu lisible.

La mention *LLCER* repose exclusivement sur des cours en présentiel, même si le dossier mentionne un recours aux nouvelles technologies et à l'environnement numérique de travail (ENT) pour les étudiants dispensés d'assiduité. En ce qui concerne les types de cours en présentiel, il convient de cibler deux cas particuliers. Pour la spécialité *LCI*, la répartition CM/TD en M2 ne correspond pas à celle que l'on voit dans des formations universitaires classiques (CM : 83 % ; TD : 17 %) : pour justifier ce déséquilibre, le dossier évoque le besoin de rémunérer correctement des intervenants professionnels (majoritaires dans cette formation). En revanche, pour la spécialité *Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles*, on ne propose pas d'explication pour une répartition des CM/TD similaire (CM : 70 % ; TD : 30 %).

Pour ce qui concerne le suivi des étudiants en difficulté, le dossier évoque le Régime Spécial d'Etudes (RSE) mis en place par l'Université, ainsi que la Mission Handicap. Une validation des acquis de l'expérience (VAE) est évoquée pour la spécialité *LCI*, mais aucune précision n'est apportée quant aux modalités pratiques de ce dispositif.

Chaque spécialité procède à la mutualisation d'un certain nombre de ses enseignements au sein de la même université (*Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles*, *EILA*, *Mondes anglophones*), avec des établissements de la région (par ex. le master *LAIL* à Orléans) ou à l'étranger (*Etudes italiennes* à Pérouse). Il est précisé que la totalité du 1^{er} semestre de la spécialité *LCI* est mutualisée avec des partenaires étrangers, ce qui correspond en fait au séjour obligatoire d'un semestre à l'étranger (ce qui peut donc prêter à confusion, car le dossier n'indique pas s'il s'agit d'un stage professionnel ou d'un séjour d'études).

Certaines spécialités donnent la possibilité de poursuivre une troisième langue (*LCI*), mais pas toutes (*Mondes anglophones*, *Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles*, *EILA*, *LAIL*). Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ne sont obligatoires que dans le cadre de deux enseignements de la spécialité *LAIL*.

Evaluation des étudiants

Le dossier présente l'essentiel des procédures réglementaires (communication par écrit, remise des copies corrigées, composition des jurys, etc.) employées pour garantir la qualité des modalités des contrôles de connaissances. Les règles concernant la composition des jurys sont homogènes pour l'ensemble de la formation. Ainsi, pour la plupart des spécialités, seuls les membres des équipes pédagogiques sont invités à siéger aux jurys d'examen. En revanche, pour le jury du M2 de la spécialité *LCI*, des membres professionnels extérieurs sont aussi invités à délibérer sur les résultats des rapports de stages. Pour les spécialités qui sont aussi en partie professionnalisantes (*Allemand : discours et pratiques des*

<i>médiations culturelles, Etudes italiennes</i>), il n'est toutefois pas précisé si des professionnels extérieurs délibèrent aux jurys.
Suivi de l'acquisition de compétences
Le dossier ne donne pas suffisamment de précisions sur le suivi des compétences acquises. Il en donne en revanche sur la progressivité dans l'acquisition des connaissances disciplinaires pour chaque spécialité, mais cette approche assimile la notion de « suivi » à l'évaluation des connaissances. Certaines fiches RNCP présentent des compétences à acquérir (notamment pour la spécialité <i>LCI</i>). Mais de manière générale, ni le dossier, ni les suppléments au diplôme ne présentent des informations suffisantes sur les compétences à acquérir, ni sur l'existence d'un portefeuille des compétences ou tout autre dispositif de suivi.
Suivi des diplômés
Le dossier ne donne pas de détails sur le devenir des diplômés de la mention. Le dossier fait état d'une seule enquête réalisée par l'OVE : ces informations n'ont pas été communiquées. On précise que le suivi des étudiants des différentes spécialités est assuré informellement par les équipes pédagogiques : les résultats de ces enquêtes ne sont pas présentés non plus.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Au moment de l'évaluation, il n'existe pas encore de conseil de perfectionnement pédagogique (CPP) au niveau de la mention. Au niveau des spécialités, les CPP (ou des conseils équivalents) n'existent que depuis peu de temps, ou sont toujours en cours de création. Les spécialités <i>Etudes italiennes</i> et <i>LAIL</i> ont chacune leur CPP, avec une composition correspondant aux normes en vigueur (enseignants-chercheurs, personnels administratifs, représentants des étudiants). Des CPP plus récents (2015) ont été créés pour les spécialités <i>LCI</i> et <i>Mondes anglophones</i>, mais il manque de détails sur le fonctionnement de ce dernier. Pour la spécialité <i>LCI</i>, on compte parmi les membres des professionnels extérieurs. Le dossier ne précise pas en revanche la proportion des enseignants professionnels et/ou des enseignants-chercheurs dans ce conseil. Des CPP n'ont pas encore été mis en place pour les spécialités <i>Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles</i> et <i>EILA</i>.</p> <p>Les enseignements sont évalués annuellement par les étudiants de la spécialité <i>LCI</i>, <i>Mondes anglophones</i>, <i>EILA</i>, <i>Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles</i> et <i>Etudes italiennes</i>. Chez <i>LAIL</i> seuls les étudiants en M1 sont invités à soumettre une évaluation des enseignements. Le dossier ne précise pas les procédures utilisées pour obtenir ces résultats (enquête anonyme, etc.), ni comment les avis des étudiants sont pris en compte par l'équipe pédagogique.</p>

Conclusion de l'évaluation

Point fort :

- Une dimension internationale marquée pour les spécialités *Allemand : discours et pratiques des médiations culturelles*, *EILA* et *Etudes italiennes*.

Points faibles :

- La baisse des effectifs (notamment pour les mentions *EILA* et *Mondes anglophones*).
- Une absence de mutualisations entre les différentes spécialités de la mention.
- Une absence de suivi des diplômés en termes d'insertion professionnelle.
- Le faible taux de poursuites d'études en doctorat et une absence de perspective professionnelle alternative à la recherche ou à l'enseignement.
- L'hétérogénéité des procédures mises en place pour l'évaluation des enseignements.
- Le manque de clarté sur l'adossement concret des formations à la recherche.

Avis global et recommandations :

Les six spécialités de la mention *LLCER* souffrent d'un certain cloisonnement. Certaines d'entre elles ont connu une baisse relative des effectifs lors de la période étudiée. Des initiatives pourraient peut-être être adoptées pour y faire face, notamment des mutualisations avec la mention *MEEF* pour l'espagnol et l'anglais, ou avec d'autres formations au sein de la mention, par exemple certains cours professionnalisants de la spécialité *LCI*.

Au moment de l'évaluation, il manquait des informations sur les taux d'inscription, d'échec et de réussite ainsi que sur l'insertion professionnelle des diplômés. Il serait souhaitable que les instances de l'Université obtiennent ces informations et les communiquent aux responsables de la mention. A leur tour, il faudrait que les responsables conceptualisent plus clairement les objectifs professionnels et les débouchés de leurs diplômes, notamment pour les spécialités avec une forte orientation recherche. A ce titre, il conviendrait de réfléchir à d'autres projets professionnels, au-delà des métiers traditionnellement visés par ces diplômés (enseignement, recherche).

Pour améliorer la concertation au niveau de la mention, la mise en œuvre d'un conseil de perfectionnement de la mention permettrait non seulement d'harmoniser les procédures d'autoévaluation pour toutes les spécialités, mais renforcerait également la visibilité des autres structures communes de la mention.

Enfin, pour l'ensemble de la mention, l'adossement à la recherche paraît plutôt illisible. Il faudrait des argumentaires plus convaincants sur l'articulation entre la recherche et les enseignements proposés au sein de chaque spécialité de la mention.

Observations de l'établissement

Tours, le 20 mai 2017
Monsieur le Président de l'Université
François-Rabelais de Tours

Université
François-Rabelais
de Tours

60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

www.univ-tours.fr

Objet : HCERES retours sur l'autoévaluation

Je, soussigné Philippe Vendrix, Président de l'Université François-Rabelais de Tours, indique par la présente que l'établissement ne souhaite pas faire d'observation sur les retours des comités HCERES concernant les mentions de Licences, Licences professionnelles et Masters.

L'ensemble des remarques ont été transmises aux responsables des mentions en préparation, en même temps que les expertises internes produites par les rapporteurs de la Commission Formation et Vie Universitaire. Ces documents vont permettre aux enseignants d'ajuster leurs propositions de mentions et de parcours, en fonction des recommandations qui leur ont été faites.

Un court document concernant les retours sur les champs de formation est joint.

L'université de Tours remercie les experts de l'HCERES du soin mis à l'analyse de l'autoévaluation et d'efforcera d'en tirer le plus grand bénéfice.

Le Président de l'université
Philippe Vendrix

